

Paris, le 17 mars 2020

Objet : Coronavirus Covid-19 - Point au 17 mars 2020

Chère Consœur, Cher Confrère,

A chaque étape dans la montée en puissance du dispositif de lutte contre l'épidémie du coronavirus Covid-19, de nouvelles questions se posent .

Les équipes du Conseil Supérieur sont totalement mobilisées pour apporter des réponses dans les délais les plus courts pour vous aider au mieux. Elles mettent à jour au fil de l'eau les informations dans un « dossier thématique » dédié que vous trouverez sur le site privé de l'Ordre et une FAQ enrichie de toutes les questions qui leur parviennent depuis ce week-end. Nous vous invitons fortement à la consulter, et ce, très régulièrement car elle précise de nombreux points ([lien vers le dossier et la FAQ](#)). Nous venons aussi de préparer une nouvelle note que vous pouvez transmettre à vos clients.

[LIEN VERS LA NOTE](#)

[ACCÉDER AU DOSSIER THÉMATIQUE](#)

Rappelons aussi le [dispositif Crédit 50 K€](#) et l'action que nous menons, en lien avec la bpi, pour aider les entreprises à trouver des solutions rapides à leurs difficultés de trésorerie.

Plusieurs demandes nous remontent concernant l'organisation des cabinets.

Concernant ce sujet spécifiquement, fort légitime et totalement compréhensible, je vous invite à vous référer aux communications gouvernementales qui indiquent de manière précise la marche à suivre : à ce stade, le Ministère du travail indique qu'« *il est impératif que tous les salariés qui peuvent télétravailler recourent au télétravail jusqu'à nouvel ordre* ». Pour autant, pour celles et ceux qui ne le peuvent pas, il n'est pas expressément interdit de se rendre sur son lieu de travail, en se munissant de l'attestation prévue à cet effet et en respectant d'infinies précautions. Au-delà du droit, il s'agit de préserver la santé de nos collaborateurs et plus largement de participer à l'effort national de lutte contre l'épidémie. Nous sommes tous concernés par cette crise, soyez prudents, la santé n'a pas de prix.

Afin de pouvoir gérer au mieux la crise et aider nos clients à faire face à ces conditions de travail dégradées, il nous faut du temps. Je suis en contact avec Bercy, Matignon et l'Elysée pour faire bouger les lignes notamment pour ce qui concerne les délais de déclarations. Les avancées obtenues jusqu'alors ne sont pas satisfaisantes et ne tiennent pas compte des difficultés réelles que nous rencontrons. J'ai bon espoir de faire évoluer la situation.

Nombreux sont les experts-comptables qui partagent leurs bonnes pratiques et les informations dont ils disposent. Je les remercie de la solidarité qu'ils manifestent.

Je remercie également celles et ceux qui relaient l'information diffusée par le Conseil Supérieur ainsi que les Conseils régionaux de l'ordre. Chacun peut ainsi gagner du temps et se consacrer à son activité prioritaire.

Soyez assuré(e) de notre pleine et entière mobilisation et de notre souci constant de vous tenir informés quasi en temps réel.

Charles-René TANDÉ
Président du Conseil supérieur